

Image not found or type unknown



Statut juridique d'employé

Par **jasonMog**, le **24/03/2008 à 22:00**

Bonjour,
Je voudrai savoir quel est le statut juridique d'un employé en CDI qui est convoqué à la gendarmerie suite à une plainte (d'un client de l'entreprise) ?
A-t-il le statut d'employé ou civil ?
Merci de votre attention.

Par **jeetendra**, le **25/03/2008 à 09:47**

bonjours, logiquement [s]c'est à l'employeur d'être garant[/s] en cas de mécontentement d'un client, sauf si l'employé a outrepassé ses fonctions ou a commis un acte délictuel par exemple, cordialement

Par **jasonMog**, le **26/03/2008 à 16:43**

Merci de votre réponse